



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le 11 septembre 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 5 septembre 2017, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres absents : 5

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, LE GRASSE Jean-Pierre.

### **Membres absents excusés :**

M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane  
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre  
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève  
M. LEROY Mickaël donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël  
Mme AUZANNEAU Chantal donne pouvoir à M. LE GRASSE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : M. THEBAULT Pierre.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE GRAND POITIERS – PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire présente le rapport d'activités 2016 du Président de la Communauté d'Agglomération (CA) « Grand Poitiers » aux conseillers municipaux et les invite à consulter ce document.

### **RAPPORT D'ACTIVITES DES QUATRE STRUCTURES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE - ANNEE 2016 - PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire présente aux conseillers municipaux les rapports d'activités des quatre structures du Groupe Energies Vienne pour l'année 2016 (Syndicat Energies Vienne – Sorégies – SRD - SERGIES) et invite les élus à consulter ces documents.

### **PROJET D'AMENAGEMENT A 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE A10 ENTRE POITIERS ET VEIGNE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Maire rappelle que le dossier de déclaration d'utilité publique relatif au projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10 a été présenté en commission générale, le 5 septembre 2017, et invite les conseillers à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis défavorable au dossier de déclaration d'utilité publique relatif au projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10 présenté par la société COFIROUTE, assorti des exigences suivantes :

- ☞ Réalisation sur l'ensemble du territoire communal d'une modélisation de l'environnement sonore en pics de bruits (L<sub>Amax</sub>) en tenant compte de la LGV et de l'aéroport tous proches.
- ☞ Surdimensionnement significatif des mesures de protection acoustique pour prise en compte du cumul d'impact sonore, moyenné (L<sub>Aeq</sub>) et en pic (L<sub>Amax</sub>), produit par les trois infrastructures de transport présentes sur le territoire communal (LGV, Aéroport, Autoroute A10), toutes les trois exploitées par le groupe Vinci.

- ☞ Mise en place obligatoire de protections acoustiques sur toute la longueur et les abords des trois viaducs de traversée de la vallée de la Boivre. La conception de ces protections acoustiques doit permettre une baisse substantielle des niveaux sonores constatés au niveau des habitations situées dans la vallée de la Boivre, rue de Vauloubière et dans le centre bourg « ouest ».
- ☞ Prise en compte des différents points de vigilance détaillés et listés dans la délibération. Il est demandé à Cofiroute d'adresser à la commune de Biard des réponses précises et adaptées à chacun des points soulevés, avant la période officielle d'enquête publique.

#### **ADOPTION SUR LA DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale.

#### **ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'engager la commune dans le service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social de Grand Poitiers en tant que guichet de niveau 3 (information approfondie, traitement et suivi des demandes) et autorise le Maire à signer la Convention Intercommunale d'accueil et d'information des demandeurs de logement social.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

##### Décision n°10/2017 du 4 juillet 2017

Adoption et signature d'un marché de travaux relatif à l'extension de la crèche « Suce Pouce » décomposé en 12 lots, pour un montant global de 79 343.75 € HT.

##### Décision n°11/2017 du 12 juillet 2017

Adoption et signature d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif à la fabrication sur place de repas sans fourniture de denrées au restaurant scolaire pour les périodes scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, pour trois ans, avec la société RESTAUVAL (37), sur la base d'un prix unitaire établi à 1.56707 € HT (1.88048 € TTC).

##### Décision n°12/2017 du 12 juillet 2017

Adoption et signature d'un marché de travaux relatif à la réhabilitation des murs d'enceinte du cimetière communal avec la société ZEARO, sise à Saint Benoit (86), pour un montant total de 60 030.65 € HT.

##### Décision n°13/2017 du 2 août 2017

Adoption et signature d'une convention d'ouverture et de fonctionnement de compte conclue avec la société AUCHAN FRANCE, sise à Villeneuve d'Ascq (59), pour l'achat de marchandises dans les hypermarchés Auchan situés sur la France.

##### Décision n°14/2017 du 4 août 2017

Adoption de l'avenant n°10 au contrat d'assurance ALEASSUR « Dommages aux biens » du 19 octobre 2001 contracté auprès de la SMACL sise à Niort (79), relatif à la mise à jour des biens assurés suite à la vente de l'ancienne école, le 29 septembre 2016, à Ekidom.

Décision n°15/2017 du 17 août 2017

Adoption et signature d'un contrat en vue de la réalisation à titre gracieux de deux bulletins municipaux en novembre 2017 et mai 2018 avec la société SIPAP OUDIN, Poitiers (86). En contrepartie, ladite société se voit confier la régie publicitaire.

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Afin d'assurer le paiement de travaux supplémentaires pour la réfection des murs du cimetière, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un virement de crédits, de 7 500 €, à l'intérieur de la section d'investissement.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en service de la LGV
- Projet de vente de maisons appartenant à l'Etat sur l'emprise de l'aéroport
- Transfert de la compétence voirie à Grand Poitiers
- Actions de solidarité – Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- Famille syrienne – informations
- Travaux de voirie 2017
- Syndicat mixte Clain Aval
- Rentrée scolaire 2017-2018
- Calendrier des réunions et manifestations.